

Crèche municipale de Cargèse – Compte administratif 2024.**Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.****Population municipale : 1 150 habitants.****Nombre d'agents travaillant au sein de la crèche : 9.****Charges de personnel, frais assimilés : 333 543, 16 euros.****Concours financier de la CAF : 178 912, 17 euros.****Concours financier de la commune : 162 540, 69 euros.****Chiffres-clés :**

CRECHE MUNICIPALE DE CARGESE (M57) - CRECHE MUNICIPALE DE CARGESE - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 391 255,42	G 400 165,24
	Section d'investissement	B 0,00	H 1 152,73
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 9 215,15 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 5 667,25 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 391 255,42	= G + H + I + J 416 200,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 391 255,42	= G + I + K 409 380,39
	Section d'investissement	= B + D + F 0,00	= H + J + L 6 819,98
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 391 255,42	= G + H + I + J + K + L 416 200,37

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.